



Royaume du Maroc
Ministère de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

APPEL A CANDIDATURE

Pour bénéficier des billets gratuits au profit des candidats admis aux épreuves orales en France des Concours d'Accès aux Grandes Ecoles Françaises d'Ingénieurs et de Commerce

« Edition 2022 »

I. OBJET

Dans le cadre de la convention signée le 2 mars 2012 à Rabat, entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres et la Compagnie Royal Air Maroc (RAM), les candidats marocains admis aux épreuves orales des concours d'accès aux grandes écoles françaises d'ingénieurs et de commerce, peuvent bénéficier de billets d'avion à titre gracieux, conformément aux conditions et procédures définies ci-après :

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Sont éligibles aux titres de voyage octroyés par la RAM, les candidats :

- ▶ Inscrits, ou ayant poursuivi leurs études, dans les Centres Préparatoires aux Grandes Ecoles exerçant au Maroc de 1^{ère} et 2^{ème} années ;
- ▶ Convoqués aux épreuves orales en France des concours d'accès aux Grandes Ecoles françaises éligibles aux bourses marocaines de mérite au titre de l'année 2022-2023, selon la liste définie par le Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports :
 - Ecoles de commerce : concours BCE, concours Ecricome,
 - Ecoles d'ingénieurs : concours X-ENS, concours Centrale Supélec, concours Mines-Ponts, concours commun INP (CCINP), concours ENSAM.

Les candidats retenus aux épreuves écrites du Concours Commun INP (CCINP) doivent avoir une moyenne minimale de 13,5/20.

III. PROCEDURE D'OCTROI DES BILLETS

1. Demande d'octroi des billets

Les demandes de candidatures aux billets offerts, à titre gracieux par la RAM, doivent s'effectuer selon les étapes et le calendrier suivants :

- a. Préinscription dans le formulaire sur la rubrique "Concours français" du portail des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (<http://www.cpga.ac.ma/Cand/FormCF.aspx> ou intranet) **jusqu'au mercredi 1^{er} juin 2022 à 14h**. Les candidats ayant déjà procédé à la préinscription sont appelés à vérifier leur formulaire qui devra porter la mention « **Je demande l'octroi d'un billet d'avion** »,

- b. Une liste des candidats préinscrits sera publiée sur les sites internet du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (www.enssup.gov.ma et <https://mabourse.enssup.gov.ma>) à partir du **jeudi 2 juin 2022**,

Les candidats, qui ne figureront pas sur cette liste, pourront continuer à procéder à la préinscription sur le portail e-CPGE, **jusqu'au lundi 6 juin 2022 à 14h** (<http://www.cpge.ac.ma/Cand/FormCF.aspx> ou intranet).

- c. Une liste actualisée des candidats préinscrits sera publiée **à partir du mardi 7 juin 2022** sur les sites internet du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (www.enssup.gov.ma et <https://mabourse.enssup.gov.ma>).

2. Détermination de la liste des bénéficiaires

Une commission sera chargée de la détermination de la liste des bénéficiaires qui sera adressée à la Compagnie Royal Air Maroc. Cette commission est constituée des représentants des entités suivantes :

- ▶ La Compagnie Royal Air Maroc,
- ▶ Direction de la Coopération et du Partenariat du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation,
- ▶ Le Centre National d'Innovations Pédagogiques et d'Expérimentation (CNIPE) du Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports,
- ▶ Le Collectif CPGE Maroc.

Cette commission se basera sur les critères suivants :

- Le classement de chaque école dans la liste des écoles éligibles aux bourses marocaines (les écoles ouvertes aux concours CCINP étant considérées comme un seul ensemble sans distinction),
- Les résultats des candidats aux épreuves écrites des concours français concernés ; en cas d'absence d'informations émanant des écoles de commerce concernées permettant de classer des candidats entre eux au sein d'une même école, un tirage au sort sera opéré pour l'attribution des billets disponibles.

Les résultats de l'opération de sélection des bénéficiaires, compte tenu du nombre de billets disponibles, seront publiés sur les sites internet du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (www.enssup.gov.ma et <https://mabourse.enssup.gov.ma>) ainsi que sur le portail e-CPGE (www.cpge.ac.ma).

Les candidats retenus dans ce cadre devront confirmer, à travers le formulaire « **concours français** » du portail e-CPGE (www.cpge.ac.ma), leur acceptation du billet offert dans un délai de **48 heures**, à compter de la date de publication de la liste des bénéficiaires sur les sites susmentionnés.

La demande de réservation des dates de départ et de retour se fera par les candidats concernés sur leur formulaire « concours français » du portail e-CPGE (www.cpge.ac.ma), au moins 5 jours ouvrables avant la date de départ.

Les bénéficiaires, qui seraient partis en France avant l'émission des billets offerts les concernant, pourront obtenir un billet pour le trajet de retour de France, effectué à l'issue de la fin de leurs épreuves orales.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération marocaine avec les pays africains, les étudiants ressortissants de ces pays et ayant suivi leurs études des Classes préparatoires au Maroc et remplissant les conditions susmentionnées, pourront introduire une demande pour le bénéfice de cette opération de billets offerts à titre gracieux par la RAM.